



SUITES DU RAPPORT SUR L'ACCÈS DES TPE /PME AUX SERVICES BANCAIRES

Préconisation de la Fédération Bancaire Française en vue de la mise en place d'une médiation bancaire conventionnelle pour les clients professionnels

Dans son [rapport](#) sur l'accès des TPE et PME aux services bancaires, publié le 7 mai 2021, l'Observatoire du Financement des Entreprises recommandait d'approfondir la question de la mise en place d'un dispositif de médiation bancaire pour les clients professionnels afin d'améliorer encore l'accès des TPE-PME à des services bancaires de qualité.

La faisabilité et les conditions de mise en place d'une médiation bancaire conventionnelle pour les clients professionnels ont fait l'objet de propositions de la Fédération Bancaire Française, favorablement accueillies par l'Observatoire lors de sa séance du 1er juillet.

La [préconisation de la FBF](#), publiée le 20 juillet 2021, précise les modalités de mise en place d'un tel dispositif et invite les banques à se doter d'une médiation bancaire conventionnelle pour les clients professionnels, par convention, d'ici juillet 2022.